https://www.ville-gentilly.fr/actualites/listes-electorales-inscriptions-jusquau-31-mars

Listes électorales : inscriptions jusqu’au 31 mars

La réforme du 1er août 2016 est mise en œuvre pour les élections européennes du 26 mai 2019. La date limite d'inscription sur les listes électorales est ainsi décalée au 31 mars 2019.

Les modalités ne changent pas. Pour pouvoir voter à Gentilly en 2019 – petit rappel, les élections européennes se tiendront le 26 mai - les nouveaux habitants ou ceux ayant déménagé dans la commune, doivent s’inscrire sur les listes électorales avant le dimanche 31 mars (inclus).
Rendez-vous au service formalités-population, aux heures d’ouverture, ou sur le site de Service-Public.fr pour procéder à votre demande s'inscription en ligne.

Les conditions d’inscription : être de nationalité française ou ressortissant européen et âgé de 18 ans. Une pièce d’identité et un justificatif de domicile récent sont demandés.

Formalités-population

14 place Henri-Barbusse
94250 Gentilly
France

01 47 40 58 08
formalites@ville-gentilly.fr

Horaires : du lundi au vendredi : 8h30-12h / 13h30-17h30. Permanence le samedi matin de 9h à 12h. Fermé le jeudi matin.

Les 24 et 31 décembre, le service ferme une heure plus tôt.

Publié le 08 mars 2019